



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Modalités – 2025

Dossier suivi par : **Service Vie associative** – vieasso@parthenay.fr – 05 49 64 85 10

Services de la Ville de Parthenay : Vie associative et Participation citoyenne, Sports, Développement culturel, Sécurité et police, Projets structurants et cité des jeux, Archives et gestion documentaire, Commerce local

A destination : Associations loi 1901 de Parthenay

Ne sont pas concernées : Les associations à caractère social rattachées au CCAS.

Madame, Monsieur,

La vitalité du secteur associatif sur notre territoire constitue un enjeu social et économique important. Les associations sont un relais essentiel pour la mise en place des politiques publiques. Elles participent, aux côtés des collectivités territoriales, à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche partenariale privilégiée qui doit être encouragée.

La Ville de Parthenay apporte son soutien à la vie associative sous diverses formes. Ces aides s'inscrivent dans un axe fort de la politique municipale.

Afin de continuer à impulser un nouveau modèle de relation, la Ville de Parthenay a positionné le service Vie associative et participation citoyenne comme point d'appui et interlocuteur privilégié dans vos démarches et questionnements associatifs.

Depuis peu la Ville de Parthenay a intégré la réseau Guid'Asso, profitant ainsi de ressources et de compétences essentielles à l'accompagnement associatif (informations, formations etc.).

Par ce courrier, nous vous informons de l'ouverture des dépôts de dossiers annuels de demandes d'aides financières au titre de l'exercice 2025.

Cette année nous travaillons à uniformiser vos demandes d'aides financières quels que soient vos domaines d'activités, en généralisant l'utilisation du formulaire Cerfa.

Ce dossier comprendra une partie commune, des annexes informatives d'une part et des annexes spécifiques pour les associations culturelles et sportives d'autre part. elles vous aideront à concevoir votre demande d'aide financière et à répondre le cas échéant à certaines questions.

Le dossier complet est à retourner par voie postale à :

Service Vie associative et participation citoyenne
Hôtel de ville - 2 rue de la citadelle - 79200 Parthenay

ou par mail à l'adresse suivante : vieasso@parthenay.fr pour **le 15 décembre 2024** au plus tard.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos salutations distinguées.

Magaly PROUST

Adjointe à la participation citoyenne,
politique de quartiers, jeunesse
et vie associative

Jérôme BACLE

Délégué à la jeunesse, à la vie associative,
aux sports



VOTRE DOSSIER DE SUBVENTION

Code couleur : DOCUMENTS COMMUNS | **CULTURE** | **SPORT**

Votre demande de subvention doit comprendre :

- Un **Courrier motivé** de l'action de la présente demande faisant apparaître le **montant de la subvention sollicitée**,
- **Le Cerfa N° 12156*06** : demande de subvention
- Un **bilan moral et financier** des actions **de l'année**
- **Cerfa N° 15059*02 compte-rendu financier de subvention** - à renvoyer si nécessaire au cours du 1^{er} semestre 2025
- Un **compte de résultat de l'association N-1** (si pas fourni précédemment)
- Contrat d'engagement républicain signé
- **Relevé d'identité bancaire**
- **Toutes pièces nécessaires au traitement par les services :**
 - Pour la **CULTURE : Charte d'engagements de la politique culturelle** signée (*sera envoyée en Nov 2024 après validation au Conseil Municipal du 12 Novembre*) - **CU2**
 - pour le **SPORT : Relevé d'informations sportives rempli** – **SP2**

Ce dossier comprend :

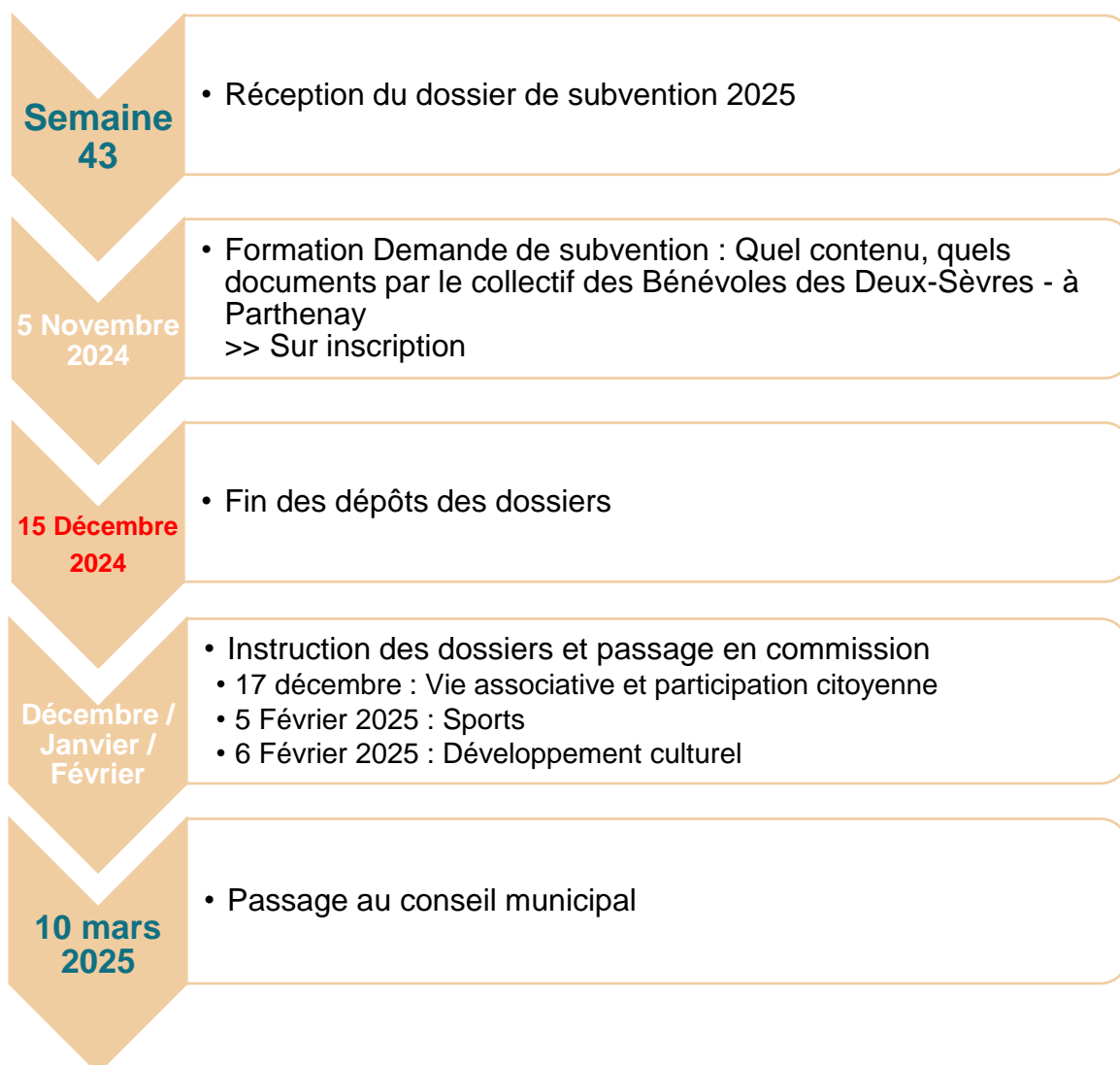
- Courrier des élu.es en charge de la vie associative : Magaly Proust et Jérôme Bâcle
- Cerfa N° 12156*06 : Demande de subvention (pdf)
- Cerfa N° 15059*02 compte-rendu financier de subvention (pdf)
- Contrat d'engagement républicain (pdf)
- ANNEXE A1 : Les étapes et calendrier de votre demande de subvention
- ANNEXE A2 : Les conditions et type de subvention
- ANNEXE A3 : Besoin d'accompagnement
- ANNEXE A4 : Foire aux questions (FAQ)
- **ANNEXE CU0 : CULTURE** - Note des élu.es en charge du développement culturel : Pierre Alexandre Pelletier et Cécile Chida-Corbinus
- **ANNEXE CU1 : CULTURE** - Les critères d'attributions (réception mi-nov 2024)
- **ANNEXE CU2 : CULTURE** – Charte d'engagements de la politique culturelle (réception mi-nov 2024)
- **ANNEXE SP0 : SPORT** - Note de l'élue en charge des sports : Véronique Reiss
- **ANNEXE SP1 : SPORT** – Les critères d'éligibilité et d'attribution
- **ANNEXE SP2 : SPORT** – Relevé d'informations sportives

ANNEXE A1

Les étapes de votre demande de subvention

- ✓ Réception du dossier et des modalités – subventions 2025
- ✓ Envoi de votre dossier rempli au service Vie associative
- ✓ Réception d'un accusé de réception mail / courrier
- ✓ Vérification si le dossier est complet par le service Vie associative
- ✓ Instruction par votre service référent
- ✓ Passage en commission
- ✓ Passage au conseil municipal
- ✓ Réception d'un courrier d'attribution de la subvention

Le calendrier



ANNEXE A2

Les conditions pour faire une demande de subvention ?

Les subventions s'adressent **uniquement aux associations en loi 1901**, à savoir celles qui sont déclarées et qui sont immatriculées au répertoire SIRENE. **L'adresse du siège de l'association doit être sur la commune de Parthenay depuis au moins 1 an** à date de réception du récépissé officiel délivré par les services de l'Etat.

Quels sont les différents types de subventions ?

Voici les diverses aides auxquelles les associations peuvent prétendre pour cette campagne 2025 :

Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement correspondent aux aides financières versées par les collectivités publiques pour **financer la gestion quotidienne** de l'association et l'aider à réaliser son objet social.

Les subventions de projet ou d'action

Cette forme de subvention peut également servir à **soutenir un projet spécifique** de l'association, sous réserve qu'il se conforme aux statuts et qu'il s'inscrive dans **une logique d'intérêt général** pour la collectivité.

Les subventions d'investissement

Lorsque les associations recherchent des financements pour **améliorer leurs équipements**, elles peuvent solliciter le versement de subventions d'investissement auprès des collectivités locales (l'achat d'un local ; l'acquisition de matériel ; la réalisation de travaux).

Comme évoqué précédemment, il est primordial que l'association respecte le but invoqué lors de la demande de subvention. Faute de quoi, elle risque de devoir **rendre tout ou partie de l'aide financière** perçue.

Les subventions en nature

Pour aider les associations dans leur fonctionnement, les collectivités peuvent également opter pour des subventions en nature. Ces dernières prennent la forme d'une mise à disposition de :

- Matériels ou de moyens techniques pour vos manifestations par exemple ;
- Locaux de façon permanente ou temporaire, comme une salle à louer pour organiser une réunion ;
- Personnels qui travaillent pour l'association à temps plein ou ponctuellement tout en étant rémunérés par la collectivité.

Les subventions à caractère exceptionnel (hors période de subvention)

Parmi les subventions pour une association, celle à caractère exceptionnel est **la seule qui n'apparaît pas** forcément dans le budget prévisionnel. En effet, son caractère non récurrent rend difficile son anticipation.

ANNEXE A3

Besoin d'accompagnement

Effectuer une demande de subvention peut s'avérer un exercice difficile. La ville de Parthenay peut vous accompagner à effectuer cette démarche :

1/ PARTICIPER A UNE FORMATION Guid'Asso par le collectif des bénévoles 79

- **Mercredi 5 Novembre 2024 - Formation Demande de subvention : Quel contenu, quels documents !**
par le collectif des bénévoles 79 - à Parthenay
- Sur inscription : <https://formationdesbenevoles79.fr>

2/ PRENDRE RENDEZ-VOUS lors d'une permanence de la Vie associative et du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) des Deux-Sèvres.

Le service Vie associative de la Ville de Parthenay est labellisé "Point d'appui Guid'Asso", et se tient à votre disposition pour des permanences avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) des Deux-Sèvres.

Deux membres du service ont suivi la formation à la gestion associative, portée par le Collectif de formation des bénévoles et le réseau Guid'Asso des Deux-Sèvres.

Des permanences gratuites, ouvertes à toutes les associations, sur rendez-vous sont organisées le **deuxième mercredi de chaque mois, de 9h à 12h**.

Pour prendre rendez-vous:

- Service vie associative: vieasso@parthenay.fr ou Tél. : 05 49 64 85 10
- Catherine Donarier, chargée de mission soutien à la vie associative sportive au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 79) :
catherinedonarier@franceolympique.com ou Tél. 05 49 06 61 11

3/ PRENDRE RENDEZ-VOUS avec votre service et élu.es de référence

En tant qu'association de la Ville de Parthenay, vous êtes rattachés par votre domaine d'activité à un service de la collectivité.

- **Service vie associative et participation citoyenne** : vieasso@parthenay.fr
ou Tél. : 05 49 64 85 10
- **Service Développement culturel** : actionculturelle@cc-parthenay-gatine.fr
ou Tél : 05 49 94 90 44
- **Service des Sports** : sports@cc-parthenay-gatine.fr
ou Tél : 05 49 94 90 28
- **Service Projets structurants et Cité des jeux** : citedesjeux@parthenay.fr
ou Tél : 05 49 71 08 95
- **Service Sécurité et police** : police-municipale@cc-parthenay-gatine.fr
ou Tél : 05 49 94 90 08
- **Service Archives** : archives@cc-parthenay-gatine.fr
ou Tél : 05 49 94 92 34

Vous ne connaissez pas votre service de rattachement ? : [Contacter le service Vie associative](#)

3/ RETROUVER toutes les ressources sur Parthenay.fr

>> <https://parthenay.fr/associations>



Mon engagement



Parthenay, point d'appui
Guid'asso



Annuaire des
associations de
Parthenay



Bénévoles : formations
et offres de mission

Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à prendre contact
avec votre service référent, qui
vous accompagnera. Si vous ne
le connaissez pas, contactez le
service vie associative : 05 49 64
85 10 ou vieasso@parthenay.fr



Contact



VILLE PARTHENAY
Service vie associative (et
participation citoyenne)

• Espace 66, 66 boulevard Edgard-
Quinet
79200 Parthenay

• Du lundi au vendredi de 8h30h à
12h et de 14h à 17h30. Le jeudi :
accueil téléphonique
uniquement.

• Prise de rendez-vous possible
en dehors de ces horaires.

• Courriel
05 49 64 85 10

• Site internet

• ITINÉRAIRE

Mes démarches



Je réserve une salle



Je demande un prêt de
matériel municipal



Je demande une
subvention

ANNEXE A4

Foire aux questions

Comment effectuer sa demande de subvention ?

Vous trouverez toutes les consignes sur le [portail des associations](#), que vous soyez une association sportive, sociale, culturelle ou d'une autre activité.

Si vous avez la moindre question, vous pouvez prendre contact avec le service vie associative : vieasso@parthenay.fr.

Comment être certain que son dossier a bien été transmis ?

Vous recevrez tout d'abord un accusé de réception. Votre dossier sera ensuite parcouru, et nous prendrons contact avec vous si besoin, afin qu'il soit complet lors du passage en commission.

Comment construire son dossier de demande de subvention ?

Vous trouverez toutes les consignes sur [portail des associations](#) : critères, documents à fournir, dates importantes...

N'hésitez pas à consulter la [notice](#) disponible pour remplir le CERFA.

Vous pouvez également demander un RDV lors des permanences Guid'Asso tous les 2èmes mercredis du mois auprès du service vie associative : vieasso@parthenay.fr

Plusieurs temps de formation sont mis en place, dont une date à Parthenay le 05/11/2024 de 18h30 à 21h30 (renseignements pour s'inscrire à vieasso@parthenay.fr).

Quels sont les éléments et documents à fournir obligatoirement lors du dépôt des demandes de subventions ?

Pour que votre dossier soit complet, vous devrez fournir :

- **Le Cerfa N° 12156*06** : demande de subvention
- Votre dernier **bilan moral et financier** présenté en Assemblée Générale
- **Cerfa N° 15059*02 compte-rendu financier de subvention** - à renvoyer si nécessaire au cours du 1^{er} semestre 2025
- Un **compte de résultat de l'association N-1**
- Contrat d'engagement républicain signé
- **Relevé d'identité bancaire**
- Toutes les **pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier** (annexes sport et culture et autres si nécessaire)

Comment valoriser les avantages en nature et son bénévolat ?

Vous recevrez en début d'année la **valorisation des mises à disposition et du matériel** de N-1 fourni par la Ville de Parthenay. Cette valorisation devra être reportée en bas de votre compte de résultat de l'année concernée dans les **contributions volontaires en nature**, que ce soit en charges comme en ressources pour équilibrer votre compte de résultat (compte de classe 8).

Vous pouvez également valoriser financièrement le bénévolat au sein de votre association. Il s'agit de répertorier le nombre d'heures réalisées par les bénévoles et les valoriser « au prix du marché »

[Lien utile pour comprendre la valorisation comptable du bénévolat.](#)

ANNEXE SPO : SPORT – NOTE

A l'attention des associations sportives

Tant au niveau international qu'au niveau local, l'année olympique a amené son lot de performances et surtout d'émotion et de rassemblement.

Le sport a su rapprocher les populations et les différentes disciplines ont su se fédérer pour proposer de beaux événements. Vous avez été les fers de lance de cette belle année olympique marquée ici par l'accueil des délégations olympique et paralympique du Cap-Vert avec qui nous souhaitons maintenir nos liens d'amitié.

Nous poursuivons la remise à niveau de nos divers équipements comme les tribunes du Brisset, les vestiaires du Tennis et prochainement les vestiaires des Grippeaux...

Notre accompagnement financier se poursuivra selon les règles déjà établies et la répartition se fera selon les critères d'attribution.

Nous aurons encore l'occasion de nous retrouver tout au long de l'année pour de beaux événements, autour de matchs et compétitions ou lors des assemblées générales...

Sport plaisir, sport santé, sport performance, pratiques individuelles ou collectives, le sport nous réunit au-delà des goûts, des âges ou des milieux sociaux pour faire corps et rendre notre ville toujours plus attractive. Le service des sports et moi-même restons bien entendu à votre entière disposition afin de vous accompagner au mieux au quotidien.

Véronique REISS

Adjointe aux sports



ANNEXE SP1 : SPORT - LES CRITERES

Critères d'éligibilité :

- L'association doit avoir **un an d'existence**
- Un quart des adhérents ou licenciés doit résider sur la commune
- L'association doit **être inscrite à un championnat ou employer un éducateur sportif diplômé** (salarié ou détaché)
- Le montant de la subvention **ne peut pas dépasser 50%** du budget prévisionnel
- L'association doit répondre **aux critères d'attribution d'une subvention**
- L'association doit remplir le dossier de demande et le retourner accompagné des documents demandés, dans les délais impartis

Critères d'attribution :

- **Effectif** : Prise en compte du nombre de licenciés dans l'association, synonyme de dynamisme.
- **Nombre de licenciés jeunes** : Soutenir les associations qui accueillent les jeunes de moins de 18 ans. Ce critère s'inscrit dans une volonté politique en faveur de la jeunesse.
- **Niveau de compétition** : La compétition représente bien souvent le premier objectif de l'association et une motivation pour les licenciés, prise en compte d'une équipe par catégorie.
- **Emploi d'un salarié** : Soutenir les associations pour l'emploi d'un éducateur sportif diplômé (salarié ou détaché), base sur le nombre d'heures annuel.
- **Implication dans la vie locale** : Prise en compte de la participation des associations aux actions municipales et leur implication aux diverses propositions de la vie locale.
- **Notoriété médiatique de l'association** : Prise en compte de la dynamique de l'association sur le territoire.
- **Sport santé** : Soutenir les associations partenaires de la Maison Sport Santé, par la mise en place de séances d'Activité Physiques Adaptées, de manière hebdomadaire
- **Intervention en milieu scolaire** : Soutenir les associations qui interviennent en milieu scolaire pour promouvoir la pratique scolaire.

ANNEXE CU0 : CULTURE – NOTE

A l'attention des associations culturelles

C'est avec plaisir que nous commençons une nouvelle ère de la Politique culturelle, basée sur le vivre ensemble dans le respect des 3 piliers fondamentaux : les Droits culturels, l'Éducation populaire et la Transition écologique.

Comme annoncé lors de la journée de co-construction du 28 septembre, la charte d'engagements sera présentée avec les propositions issues des ateliers, ainsi que le règlement d'attribution de subventions et le document de Politique culturelle lors du Conseil municipal du 12 novembre. Ils seront à votre disposition les jours suivants.

Pour marquer cette évolution, le service Action culturelle devient le service Développement culturel. Il poursuivra ses missions d'accompagnement et instituera des temps de rencontres tout au long de l'année afin de privilégier les échanges et les partages de projets et d'expériences. L'interconnaissance est primordiale pour faire vivre la créativité et la culture sur notre territoire.

Pierre-Alexandre PELLETIER
Adjoint à la culture



Cécile CHIDA-CORBINUS
Déléguée à la politique culturelle



ANNEXE SPO : SPORT – NOTE

A l'attention des associations sportives

Tant au niveau international qu'au niveau local, l'année olympique a amené son lot de performances et surtout d'émotion et de rassemblement.

Le sport a su rapprocher les populations et les différentes disciplines ont su se fédérer pour proposer de beaux événements. Vous avez été les fers de lance de cette belle année olympique marquée ici par l'accueil des délégations olympique et paralympique du Cap-Vert avec qui nous souhaitons maintenir nos liens d'amitié.

Nous poursuivons la remise à niveau de nos divers équipements comme les tribunes du Brisset, les vestiaires du Tennis et prochainement les vestiaires des Grippeaux...

Notre accompagnement financier se poursuivra selon les règles déjà établies et la répartition se fera selon les critères d'attribution.

Nous aurons encore l'occasion de nous retrouver tout au long de l'année pour de beaux événements, autour de matchs et compétitions ou lors des assemblées générales...

Sport plaisir, sport santé, sport performance, pratiques individuelles ou collectives, le sport nous réunit au-delà des goûts, des âges ou des milieux sociaux pour faire corps et rendre notre ville toujours plus attractive. Le service des sports et moi-même restons bien entendu à votre entière disposition afin de vous accompagner au mieux au quotidien.

Véronique REISS

Adjointe aux sports



ANNEXE SP1 : SPORT - LES CRITERES

Critères d'éligibilité :

- L'association doit avoir **un an d'existence**
- Un quart des adhérents ou licenciés doit résider sur la commune
- L'association doit **être inscrite à un championnat ou employer un éducateur sportif diplômé** (salaire ou détaché)
- Le montant de la subvention **ne peut pas dépasser 50%** du budget prévisionnel
- L'association doit répondre **aux critères d'attribution d'une subvention**
- L'association doit remplir le dossier de demande et le retourner accompagné des documents demandés, dans les délais impartis

Critères d'attribution :

- **Effectif** : Prise en compte du nombre de licenciés dans l'association, synonyme de dynamisme.
- **Nombre de licenciés jeunes** : Soutenir les associations qui accueillent les jeunes de moins de 18 ans. Ce critère s'inscrit dans une volonté politique en faveur de la jeunesse.
- **Niveau de compétition** : La compétition représente bien souvent le premier objectif de l'association et une motivation pour les licenciés, prise en compte d'une équipe par catégorie.
- **Emploi d'un salarié** : Soutenir les associations pour l'emploi d'un éducateur sportif diplômé (salaire ou détaché), basé sur le nombre d'heures annuel.
- **Implication dans la vie locale** : Prise en compte de la participation des associations aux actions municipales et leur implication aux diverses propositions de la vie locale.
- **Notoriété médiatique de l'association** : Prise en compte de la dynamique de l'association sur le territoire
- **Sport santé** : Soutenir les associations partenaires de la Maison Sport Santé, par la mise en place de séances d'Activité Physiques Adaptées, de manière hebdomadaire
- **Intervention en milieu scolaire** : Soutenir les associations qui interviennent en milieu scolaire pour promouvoir la pratique scolaire



Ville de Parthenay

Dossier de demande de subvention de fonctionnement Année 2025

Remplir les 8 onglets

<input type="checkbox"/> Présentation Asso	<input type="checkbox"/> Ressources humaines	<input type="checkbox"/> Cotisations & Formations	<input type="checkbox"/> Niveau de jeu
<input type="checkbox"/> Finances	<input type="checkbox"/> Attestation de subvention	<input type="checkbox"/> Informations diverses	

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

			Acronyme	
Nom de l'association				
Adresse du siège social				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel		
Numéro d'identification de l'association:				
siret (14 chiffres):		S/Préf ou RNA (W+ 9 chiffres):	W79.....	
Adresse de correspondance - contact entre Service des Sports et Association				
Nom		Prénom		
Adresse				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel		

COMPOSITION DU BUREAU

Date de la dernière assemblée générale

PRESIDENT :

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal	Commune		
Téléphone		Courriel	

VICE-PRESIDENT :

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal	Commune		
Téléphone		Courriel	

SECRETAIRE :

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal	Commune		
Téléphone		Courriel	

TRESORIER :

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal	Commune		
Téléphone		Courriel	

0

0

Ressources humaines 2023/2024

ADHERENTS		femmes	hommes
	NOMBRE		
	TOTAL	0	

	section Handisport	section sport adapté	section sport santé
NOMBRE			

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE					
	-10 ans	10-15 ans	15-18 ans	18-35 ans	35 ans et +
NOMBRE					
A partir de quel âge l'adhésion est elle possible ?					

DOMICILIATION DES ADHERENTS	
PARTHENAY	
CHATILLON / THOUET	
LE TALLUD	
POMPAIRE	
VIENNAY	
AUTRES COMMUNES 79	
HORS 79	
TOTAL d'adhérents à l'association	0

DOMICILIATION DES ADHERENTS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ PARTHENAY ■ LE TALLUD ■ VIENNAY ■ HORS 79 	<ul style="list-style-type: none"> ■ CHATILLON / THOUET ■ POMPAIRE ■ AUTRES COMMUNES 79

0
0

COTISATIONS 2024/2025

Indiquer le montant individuel des différentes cotisations

CATEGORIES (à préciser)	COUT GLOBAL = pour l'adhérent	part CLUB +	part Fédération +	part AUTRE

FORMATIONS année sportive 2023/2024

Formations sportives	Nombre de personne
Educateurs ou Entraîneurs Diplômés	Brevet d'Etat, Brevet Professionnel...
	Diplôme Fédéral
	Autres

Coût des formations sur 2023-24	€
----------------------------------------	---

souhaiteriez vous bénéficier d'une formation ou d'un accompagnement lié à la gestion de votre association ? Si oui merci de préciser

NIVEAU DE JEU DES COMPETITEURS sur l'année sportive 2023/2024

CATEGORIES A RENSEIGNER		NOMBRE DE COMPETITEURS <u>ET</u> EQUIPES DANS LE NIVEAU DE JEU									
		DEPARTEMENT		REGION Poitou Charentes		REGION Nouvelle Aquitaine		NATIONAL		TOTAL	
exemple: -de 18 ans	M	25	2			15	1			40	3
	F									0	0
	M									0	0
	F									0	0
	M									0	0
	F									0	0
	M									0	0
	F									0	0
	M									0	0
	F									0	0
	M									0	0
	F									0	0
	M									0	0
	F									0	0
	M									0	0
	F									0	0
	M									0	0
	F									0	0
	M									0	0
	F									0	0
	M									0	0

F :Féminin - M :Masculin

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Quels sont les frais de déplacement engagés par le club*?

* Ne sont considérés que les déplacements pour les rencontres officielles de championnat, selon le calendrier de la fédération et payé par le club.

catégorie	km par saison	transports utilisés (train, bus, mini bus...)	coût en €
Total			0 €

SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

à la date de clôture du dernier exercice comptable, indiquer la date :

Comptes courants		€
Comptes sur livret		€
Caisse		€
Placements		€

LU ET APPROUVE - DATE ET SIGNATURE - PRESIDENT ou
TRESORIER

ATTESTATION - SUBVENTION DE 2023/2024

Je soussigné M.ME

Président - Trésorier (1) de l'association ci-dessous désignée : (Dénomination et adresse complète)

(1) rayer la mention inutile

Atteste avoir utilisé la subvention d'un montant de

 €

pour le financement de :

dont le bilan est joint au dossier.

Fait, à

le

Signature,

Le Président,

Le Trésorier,

INFORMATIONS DIVERSES

Interventions en milieu scolaire :

Etablissement	Nombre d'heures effectuées sur l'année 2023-2024	
	Dans Parthenay	Hors Parthenay
Ecole Primaire extra-scolaire (APS)		
Ecole Primaire en temps scolaire		
Collèges		
Lycées		
Total en heures	0	0

Les interventions sont elles payantes pour les établissements scolaires	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
-------------------------------------------------------------------------	------------------------------	------------------------------

Quels sont les objectifs de l'association pour la saison 2024/2025 (sportifs et extra sportifs) ? Et quels sont vos besoins matériels ou travaux bâtiments ?

Quelles sont les manifestations que vous envisagez d'organiser en 2025 ? Et sur quelles dates souhaitez vous les réaliser ?

types de manifestation	dates

Participation à la vie locale ? (saison 2023-2024)

<input type="checkbox"/>	Fête des associations- A l'ASSO
<input type="checkbox"/>	Stage Sportif ouvert aux non licenciés
<input type="checkbox"/>	Animations Quartiers
<input type="checkbox"/>	FLIP (espace sportif)
<input type="checkbox"/>	Téléthon
<input type="checkbox"/>	Autres: <input style="width: 100%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Autres: <input style="width: 100%;" type="text"/>

Labels de l'Association :

nom	année d'obtention	durée de validité

0

0

ANNEXE CU0 : CULTURE – NOTE

A l'attention des associations culturelles

C'est avec plaisir que nous commençons une nouvelle ère de la Politique culturelle, basée sur le vivre ensemble dans le respect des 3 piliers fondamentaux : les Droits culturels, l'Education populaire et la Transition écologique.

Comme annoncé lors de la journée de co-construction du 28 septembre, la charte d'engagements sera présentée avec les propositions issues des ateliers, ainsi que le règlement d'attribution de subventions et le document de Politique culturelle lors du Conseil municipal du 12 novembre. Ils seront à votre disposition les jours suivants.

Pour marquer cette évolution, le service Action culturelle devient le service Développement culturel. Il poursuivra ses missions d'accompagnement et instituera des temps de rencontres tout à long de l'année afin de privilégier les échanges et les partages de projets et d'expériences. L'interconnaissance est primordiale pour faire vivre la créativité et la culture sur notre territoire.

Pierre-Alexandre PELLETIER
Adjoint à la culture



Cécile CHIDA
Déléguée à la politique culturelle

